

## La carte Avantage offerte aux jeunes

- Initiée par le Conseil Régional et proposée par le Centre Régional Information jeunesse, la carte Avantage jeunes s'adresse à tous les jeunes âgés de moins de 30 ans. Elle offre des réductions et des facilités d'accès à la culture, aux sports, à des manifestations mais aussi pour l'acquisition de vêtements, de chaussures...Le Conseil Municipal décide de l'offrir aux jeunes du village qui sont intéressés, à charge pour eux d'aller les retirer au Relais de Services Publics où elles sont en dépôt auprès d'Aurélie Crevoisier.
- Simultanément aux travaux de rénovation et de restructuration de l'ancien presbytère envisagés par le SIVOM du Val Fleuri, la commune rénovera l'ancienne grange et les dépendances pour en faire un garage.
- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison (+ salon de coiffure) appartenant à Mr Gérard Vandewalle.
- Le Conseil municipal accepte le programme proposé par l'ONF :  
Eclaircissement des résineux dans les parcelles 5 – 6 – 25 – 26 – 27 ainsi que dans les feuillus des parcelles 34 – 35.